

Avis sur le projet de plan d'épandage de digestats issus de l'unité de méthanisation – Terre d'Aquitaine à Saint-Selve (Suez Organique SAS)

Etaient présents : MME GOYAU, RABIC, ZAMBON ; MM AMBLARD, BOUCHON, CHERRAT, DAUBIN, DISCAZEUX, DUCOUT, LEBAT, JONCHERE, PLISSON, RENIER, RICHE, ROUSSEAU, TABONE.

Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés

Vu le projet de plan d'épandage de digestats issus de l'unité de méthanisation Terre d'Aquitaine à Saint Selve, porté par Suez Organique SAS ;

Considérant que le projet impacte des milieux humides et des zones inondables ;

Considérant que le SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés vise globalement la bonne gestion des eaux superficielles, des nappes superficielles libres et des milieux humides ;

Considérant l'absence de caractérisation de la qualité des digestats qui seront épandus sur les différentes parcelles ;

Considérant donc l'absence d'état initial du projet et l'impossibilité d'en quantifier les impacts ;

Après en avoir débattu, il est décidé à l'unanimité :

Article 1. de donner un avis d'incompatibilité et de non conformité du projet de plan d'épandage de digestats issus de l'unité de méthanisation Terre d'Aquitaine à Saint Selve (Suez Organique SAS) au SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés.

Le Président de la CLE



Philippe PLISSON
Président de la CdC de l'Estuaire
Maire de St Caprais de Blaye